

*Amendement permettant l'application des dispositions  
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

ART. 44 QUINQUIES

N° 418

## ASSEMBLÉE NATIONALE

14 décembre 2017

---

PLF POUR 2018 - (N° 485)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

### AMENDEMENT

N° 418

présenté par

M. Giraud, rapporteur général au nom de la commission des finances

-----

#### ARTICLE 44 QUINQUIES

Rédiger ainsi l'alinéa 4 :

« 3° Les articles 93-0 A, 199 *ter* G et 220 I, le *i* du 1 de l'article 223 O et l'article 244 *quater* H sont abrogés ; »

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement propose de rétablir l'article 44 *quinquies*, qui porte sur la suppression de dépenses fiscales inefficaces, dans sa rédaction adoptée par l'Assemblée nationale.